



Convocation	13/06/25	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	10	Procurations	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 23 JUIN 2025 À 16h00
Président de séance : Pascal BUGIS**

N° 2025/016

**Ressources humaines - Convention de mise à disposition de services par la
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au profit du Syndicat Mixte de
l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet**

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS, Christel
AIZES, Olivier FABRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL

Étaient absents, excusés:

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN

DÉPARTEMENT DU TARN : Christophe TESTAS

Secrétaire de séance:

Vincent GAREL

Délibération n° 2025/016

Ressources humaines - Convention de mise à disposition de services par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au profit du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet

Vu l'article L. 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet,

Vu la délibération n°2024-010 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet du 11 décembre 2024 confiant l'administration, la gestion et le secrétariat du Syndicat Mixte à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Considérant la proposition de la Communauté d'agglomération de mettre à disposition du Syndicat Mixte une partie de ses services pour l'exercice de ses compétences statutaires,

Considérant que cette mise à disposition de services effectuée à titre onéreux donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire annuelle de 5 000 € par le Syndicat Mixte et sera conclue pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver la convention de mise à disposition de services par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au profit du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet ci-jointe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services avec le Syndicat Mixte.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition de services par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au profit du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet ci-jointe,



- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services avec le Syndicat Mixte.

La dépense est inscrite au budget 2025, chapitre 011, compte 6228.

Fait et délibéré à Castres, le 23 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZMET

Pascal BUGIS